

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Gilles CLABAUT, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, membres nommés

Représentés :

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Denis MOALLIC
M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Absente excusée :

Mme Christiane FOUCHÉ

Date des convocations : 11 décembre 2023

Membres en exercice : 17
Pour : 16

Membres présents : 13
Contre : 0

Nombre de votants : 16
Abstention : 0

N° 23-161

OBJET : Foyer Etang-Demande d'admission en non-valeurs de titres irrécouvrables au titre de l'année 2023

Monsieur le Comptable Public de Royan a établi la liste d'admission en non-valeurs de titres irrécouvrables concernant les budgets du Foyer Etang pour l'année 2023 :

FOYER ETANG - Budget 43006 / Liste 5989000011 pour 3092,85 euros

Considérant que les crédits figurant au budget du Foyer Etang sont suffisants pour couvrir ces montants imputés au compte 6541,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'admission en non-valeurs les titres irrécouvrables figurant sur la demande établie par Monsieur le Comptable Public de Royan,
- d'ouvrir les crédits budgétaires au compte 6541.

Fait à ROYAN, le 19 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS,

Maire de Royan

BP 20164
ROYAN
17200

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 20/12/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 21/12/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture
N7-281700116-20231219-DEL-23-161-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023